

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80 004 Amiens Cedex 1 **☎**03. 22.89.66.40 ■ 03.22.95.16.81

 $@: \underline{omeurillon@somme.fff.fr}\\$ 

## **COMMISSION TECHNIQUE**

DETECTION DES JEUNES <u>U13</u> (JOUEURS NES EN 2006)

« 2ème Tour »

« Concours Pôle Espoir de Liévin »

<u>LIEU</u>: MIANNAY <u>DATE</u>: Mercredi 6 Février 2019

HORAIRE: 13H45 47 (dont 5 GB) JOUEURS CONVOQUES

FRIVILLE ESCARBOTIN US (1)	MEJRI GIBBS Matéo*(D)		
AJF VIMEU (1)	FLEUTRE Mathis*(LD/MD)		
AS GAMACHES(11)	BECQUET Raphaël (M) – <u>COUTARD Lilian*(GB)</u> – DECAYEUX Kelyan (A) – <u>DECAYEUX Noan (GB)</u> – DEBURE Dylan(M) – LECLERCQ Antoine (MD) – MENIVAL Dylan(M) – MOREAU Even(A/MD) – MUKINAYI Tepoé (A) – SUEUR Théo(MD) – VAND'HUYNSLAGER Noa (M)		
SC ABBEVILLE(14)	BILOT AUDOUIN Romain*(LG) – CAILLET BOTA Jessy(MA) – CHEMSADI Elias(A) – DEVISSE Martin*(LD) – FOUQUIER Lucas(A) – GREMETZ Mathis*(A) – <u>LEROUX Kylian(GB)</u> – LEROY Thomas(MG) – MEJRI GIBBS Noé*(MA) – RENOIRE Maxence(A) – SEGUR Antoine*(D) – TORDEUX Tristan*(M) – VALLIERE Léo*(D) – WADOUX Paul*(D)		
VISMES AU VAL(1)	MERMER Noa(MA/D)		
JS MIANNAY(3)	$\underline{BLONDEL\ Alexian(GB)} - FARCY\ Mathis(M) - ROGER\ Antoine(DC)$		
ST VALERY BAIE DE SOMME (7)	BOULANGER Ethan(MA/MG) – <u>DROUART Tristan(GB)</u> – GAMAIN Lucas(A) – QUENU Anthonin (DC) – TELLIER Victor(LD) – TUAL FERMAUD Jules(MA) – VALENTIN Sacha(LG)		
ASIC BOUTTENCOURT(2)	DUBUC Florian(DC)		
$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			
ENCADREMENT	DELABIE Dominique – VESTEGHEM Mathieu – HORVILLE Grégory – GODIN Sylvain (Gamaches AS) – BETTEFORT Gaétan (La Centuloise) –BOULANGER Julian (ST Valery) – MARTIN Hadrien(Blangy/Bouttencourt) – FERON Logan (Friville) – GRAINDOR Stéphane(GB)		
ABSENTS EXCUSES (Blessé)			

<u>Destinataires</u>: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

## ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
- S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) <u>Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation</u> et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :				
•	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde	
•	d'une paire de basket	•	de son nécessaire de toilette	
•	d'un vêtement de pluie			